



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2024-2028

Stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base

Résumé

Juin 2024

Contexte et ambitions

La France fait de l'éducation une priorité de son action extérieure à travers ses engagements bilatéraux et multilatéraux. Troisième bailleur de l'aide à l'éducation, la France promeut le rôle central de l'éducation dans la réalisation de l'Agenda 2030, dans une approche partenariale.

La stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base pour la période 2024-2028 a pour ambition de contribuer à une éducation de qualité, équitable et inclusive pour toutes et tous, et quel que soit le contexte. Elle vise à favoriser le dialogue entre les acteurs du secteur de l'éducation.

Sur un périmètre resserré du préprimaire au secondaire, cette nouvelle stratégie entend répondre à l'urgence de la crise sans précédent des apprentissages, exacerbée par la pandémie de Covid-19. Tenant compte de l'impact direct des crises sur l'éducation, le soutien à la résilience des acteurs et des systèmes éducatifs sera accentué pour favoriser leur adaptation aux défis du XXI^e siècle, tels que le changement climatique et les usages du numérique dans l'éducation.

Par une approche fondée sur les droits humains et les droits de l'enfant, la stratégie réaffirme le rôle premier des jeunes, actrices du changement, et le rôle de l'éducation pour développer leur potentiel et garantir leurs droits.

Dans le prolongement de l'objectif 3¹ du Conseil présidentiel du développement du 5 mai 2023, elle réitère la place primordiale des enseignants et l'importance d'un accompagnement de qualité par la formation pour répondre de manière durable aux besoins éducatifs.

La mise en œuvre de la stratégie internationale de la France en matière d'éducation de base 2024-2028 sera pilotée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et suivie par un comité de pilotage représentatif de l'Équipe France.

¹ Objectif 3 : Investir dans la jeunesse en soutenant l'éducation et la formation des professeurs dans les pays en développement.

Les défis en chiffres

Plus de 2/3 des enfants de 10 ans

à travers le monde ne sont pas en capacité de lire ni de comprendre un texte simple (Banque mondiale, 2022).

250 millions d'enfants et de jeunes

âgés de 6 à 18 ans dans le monde ne vont toujours pas à l'école en 2023 (UNESCO, 2023).

48%

c'est le pourcentage que représentent les filles et les adolescentes dans les enfants non scolarisés (UNESCO, 2023).

L'approche française en éducation

La France promeut le rôle clef de l'éducation pour l'individu et les sociétés, car elle :

- est l'investissement le plus efficient et le plus rentable pour des sociétés durables et inclusives ;
- constitue un levier d'action pour soutenir la résilience des individus et des sociétés, réduire les inégalités, lutter contre les discriminations et atteindre les objectifs de développement durable (ODD) ;
- est un bien public mondial et un droit à garantir en contextes de développement et d'urgence, conformément aux engagements de la France pour la réalisation et la protection des droits de l'enfant dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

La France promeut une vision de l'éducation fondée sur :

- une approche multisectorielle visant le bien-être de l'enfant, la formation de futurs citoyennes et citoyens ainsi que l'autonomisation socio-économique des jeunes ;
- une approche par cycle de vie (petite enfance, enfance, adolescence, passage vers la vie active) qui s'inscrit dans un accompagnement de l'individu sur l'ensemble du parcours de formation.

Les principes directeurs

Une démarche partenariale

La France promeut la coordination et la concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, y compris en dehors du secteur de l'éducation, pour contribuer au développement de l'enfant. Cette approche se déclinera à toutes les échelles (internationale, régionale, nationale et locale).

L'alignement, la complémentarité et la cohérence

La France veillera à l'alignement de son action avec les priorités identifiées par les pays partenaires en s'appuyant sur le dialogue et l'échange d'expertises pour des résultats pérennes. La France veillera à la cohérence et à la complémentarité de ses engagements multilatéraux et bilatéraux et recherchera les effets de levier pour mobiliser des financements additionnels.

Enfin, les interventions s'inscriront en cohérence et en complémentarité des priorités de plusieurs stratégies sectorielles internationales de la France.

Une approche fondée sur les droits humains et les droits de l'enfant

Conformément aux principes de la stratégie française Droits humains et développement, l'action internationale de la France en matière d'éducation met en œuvre l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits humains, et en particulier les droits de l'enfant.

Cinq priorités

Priorité 1

Contribuer à une éducation de qualité, inclusive et équitable du préprimaire au secondaire

La France interviendra sur plusieurs leviers de la qualité de l'éducation, au niveau central et déconcentré :

1. la formation initiale et continue des enseignants et des cadres éducatifs ;
2. les ressources pédagogiques et les *curricula* ;
3. les conditions d'apprentissage assurant le bien être des personnels éducatifs et des élèves ;
4. le soutien aux politiques éducatives bilingues et plurilingues ;
5. les systèmes de suivi et d'évaluation en éducation.

Priorité 2

Contribuer à l'accès à l'éducation et à la rétention scolaire

Avec une attention particulière à l'égard des filles et des adolescentes, ainsi que des enfants les plus vulnérables et marginalisés, la France entend :

- soutenir une offre éducative inclusive et adaptée aux besoins spécifiques, en particulier des filles et des adolescentes et des enfants en situation de handicap ;
- renforcer l'accès au préscolaire et aux cycles du secondaire ;
- lutter contre la déscolarisation à travers l'appui à l'éducation non-formelle et l'orientation scolaire ;
- promouvoir l'inclusion des réfugiés, des déplacés et des rapatriés dans les systèmes éducatifs nationaux.

Priorité 3

Soutenir l'éducation des filles et des adolescentes et agir en faveur de l'intégration de l'égalité de genre dans et par l'éducation

Au-delà du soutien à la scolarisation des filles et des adolescentes, la France promeut une approche transformatrice pour lutter contre les stéréotypes et remettre en question les normes de genre et les déséquilibres de pouvoirs associés.

En cohérence avec les priorités de sa diplomatie féministe, la France soutiendra les organisations de la société civile féministe pour l'éducation, l'accès des filles et adolescentes aux filières STIM (sciences, technologies, ingénierie, mathématiques), la lutte contre les violences fondées sur le genre en milieu scolaire, l'accès sécurisé à la santé menstruelle et le leadership des enseignantes.

Priorité 4

Soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence et la résilience des systèmes éducatifs

En complémentarité et cohérence avec les engagements de sa stratégie humanitaire (2023-2027), **la France promeut l'éducation comme un service essentiel en contexte d'urgence**, participant à la protection des enfants et favorisant leur accès aux services essentiels.

La France soutiendra la continuité éducative et renforcera les capacités des acteurs et systèmes éducatifs à prévenir et anticiper les crises pour atténuer leurs effets.

Priorité 5

Améliorer la gouvernance et mieux financer les systèmes éducatifs

À la demande des partenaires, la France accompagnera :

- les politiques publiques de formation des enseignants et une gestion qualitative et efficiente des ressources humaines en éducation ;
- le renforcement des capacités en matière de planification et budgétisation.

Quatre priorités transversales

1. La formation des enseignants et des cadres éducatifs.
2. Un soutien renforcé à la francophonie, en cohérence avec les engagements du Plan pour la langue française et le plurilinguisme de 2018.
3. Une approche intégrée de l'égalité de genre.
4. L'intégration des enjeux numériques et environnementaux dans et par l'éducation.

Les engagements

Au service des priorités de la stratégie, la France s'engage à :

- mobiliser les canaux bilatéraux, européens et multilatéraux en faveur des priorités de la stratégie ;
- renforcer les partenariats multi-acteurs pour une réponse efficiente aux besoins éducatifs ;
- porter un plaidoyer politique en faveur de l'éducation au niveau bilatéral et multilatéral ;
- se mobiliser en faveur du financement de l'éducation et de la réforme de l'architecture mondiale de l'éducation.

La France soutiendra ces priorités à travers :

- **une contribution de 350 millions d'euros par an en soutien aux systèmes éducatifs d'Afrique francophone**, conformément aux engagements du Plan pour la langue française et le plurilinguisme ;
- **une contribution au fonds multilatéral Education Cannot Wait (ECW)** sur le cycle en cours pour soutenir l'éducation en situations de crise et d'urgence ;
- le renouvellement, sur la période 2024-2026, du soutien à **l'initiative « Priorité à l'égalité »** mise en œuvre par l'Institut international de planification de l'éducation (IIPÉ) et l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI) ;
- le maintien de sa place, sur la période 2024-2028, **parmi les premiers financeurs volontaires du secteur de l'éducation de l'UNESCO et du Partenariat mondial pour l'éducation** sur le prochain cycle et **une contribution active aux instances de gouvernance** de ces organisations ;
- **les financements mis en œuvre par les opérateurs français, en particulier le groupe AFD qui engagera en moyenne 500 millions d'euros par an en faveur du secteur éducatif**, notamment grâce aux fonds délégués du PME et de l'Union européenne.

FOCUS PROJET

> Le programme APPRENDRE

Appui à la Professionnalisation de Pratiques Enseignantes et au Développement de Ressources

Coordonné par l'Agence universitaire de la Francophonie et financé par l'Agence française de développement, le programme met en œuvre des appuis techniques aux ministères de l'Éducation de 26 pays francophones éligibles pour apporter des services, outils et expertises dans le domaine pédagogique, à la demande des pays partenaires.

Le programme a accompagné 900 000 enseignants, formé 4000 encadrants pédagogiques et développé une plateforme partenariale d'expertise pour renforcer les pratiques pédagogiques des enseignants (primaire, secondaire).

> L'initiative Priorité à l'égalité

Gender at the Center Initiative (GCI)

Lancée en 2019 sous présidence française du G7, l'initiative Priorité à l'égalité accompagne l'intégration du genre dans les politiques et pratiques éducatives en Afrique subsaharienne. Mis en œuvre par l'IPE-UNESCO et l'Initiative des Nations unies pour l'éducation des filles (UNGEI), ce partenariat multipartite réunit les ministères de l'Éducation, des organisations de la société civile, des pays donateurs et le Partenariat mondial pour l'éducation. La France soutiendra la deuxième phase de l'initiative sur la période 2024-2026.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

Direction générale de la mondialisation

27, rue de la Convention
75732 Paris CEDEX 15